



Site Ramsar associé :
Camargue

Date d'accréditation :
24 janvier 2025

Coordonnées :
43° 40'N 04° 37'E

Présentation de la ville Ramsar

La ville d'Arles est la porte d'entrée de la Camargue. Fondée dans l'Antiquité, son paysage est le fruit de plusieurs siècles d'activités humaines et des crues du Rhône.

La Camargue abrite plusieurs communautés – agriculteurs, saliniers, artisans – qui cohabitent et partagent l'enjeu de préserver cette vaste zone humide qui offre de nombreux services écosystémiques dont dépendent leurs activités. La renommée mondiale du foin de Crau et des taureaux camarguais attestent du lien entre gestion des milieux et activité traditionnelle agricole.

La préservation des milieux naturels participe également à l'attractivité et au développement touristique du territoire.

Cette diversité d'acteurs et d'activités a permis le maintien des zones humides depuis des décennies. Et face aux enjeux du changement climatique, une démarche commune pour le maintien de ces zones humide est plus que jamais nécessaire.



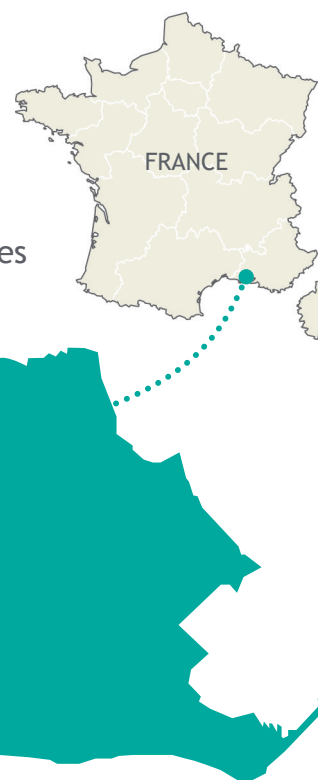
Quelques infos sur la ville

Maire : Patrick DE CAROLIS
Région : Provence Alpes Côte-d'Azur
Département : Bouches-du-Rhône (13)
Population : 51 156 (2022)
Surface de la commune : 75 893 ha
Surface en zone humide : 27 600 ha
Surface en site Ramsar : 58 700 ha

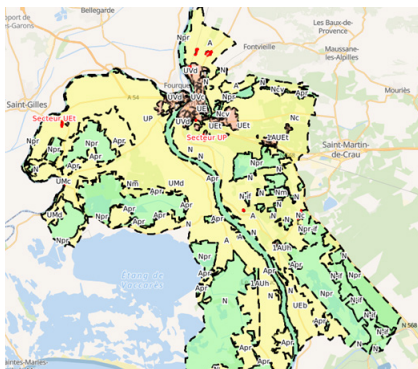
Types de zones humides présentes

L'immense majorité du territoire d'Arles s'étend sur le delta de la Camargue et ses milieux humides caractéristiques :

- Lagunes côtières (Étangs)
- Estuaire
- Rivières et cours d'eau
- Mares et marais saumâtres
- Marais salants
- Canaux et fossés
- Lacs d'eau douce
- Lacs salés
- Terres agricoles



Actions de la ville Ramsar pour ses zones humides



ÉVITER LA DÉGRADATION / DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES

La préservation des zones humides est inscrite dans tous les documents de planification (urbanisme, eau, aménagement du territoire...) qui s'appliquent à la ville d'Arles.

Les orientations du Plan local d'urbanisme (PLU), conformes à la charte du Parc naturel régional de Camargue, attestent par exemple que les zones humides sont prioritaires sur l'urbanisation. Toute construction y est interdite et des mesures de sauvegarde édictées, d'autant que la loi littorale s'applique sur l'intégralité du territoire communal.



IMPLIQUER SA POPULATION DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES

La ville s'appuie sur les propositions des conseils de village (élus, citoyens, associations et acteurs économiques) pour élaborer son programme d'intervention.

Un Comité Local spécifique aux zones humides de la ville, composé des différentes structures œuvrant pour les zones humides du territoire, a été créé en 2023.

Son ambition est de travailler au maintien du label « ville des zones humides » ; faire rayonner la ville à travers ses zones humides ; améliorer la protection des zones humides au niveau institutionnel et apporter l'expertise de ses membres aux acteurs du territoire.



ENCOURAGER LA CRÉATION / RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

La ville d'Arles participe financièrement aux actions et au fonctionnement des structures œuvrant à la gestion des zones humides de son territoire.

Elle leur confie la gestion de plusieurs de ses zones humides et elle participe à différents projets de renaturation comme : la réhabilitation de 6 500 hectares de milieux littoraux et lagunaires autrefois dédiés à la production de sel, mené par le Tour du Valat; et porte un projet de valorisation et renaturation du site des marais de Beauchamp, en périphérie immédiate de la ville.



INFORMER ET SENSIBILISER SA POPULATION SUR LES ZONES HUMIDES

La ville considère les marais comme son patrimoine vivant. Avec ses partenaires, elle organise et participe à différents événements consacrés aux zones humides (Journée mondiale des zones humides, Fête de la Nature, Journées du patrimoine...) pour mieux faire découvrir les zones humides et leurs mesures de gestion et conservation.

Elle organise également des visites pédagogiques pour les jeunes publics, scolaires et issus des quartiers prioritaires. Enfin, des sentiers pédagogiques ont été créés dans les marais de la ville pour sensibiliser les promeneurs aux zones humides.



INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE

La commune est exposée principalement au risque d'inondations qui peut avoir plusieurs origines. Elle a donc intégré ses zones humides à tous les niveaux de l'aménagement de son territoire.

Le PLU empêche l'artificialisation des zones humides; le Programme de prévention des risques inondations (PPRI) prévoit l'aménagement de zone d'expansion des crues sur le secteur des marais du Vigueirat; et le Plan d'aménagement et de développement durable contient plusieurs objectifs relatifs aux zones humides et à la bonne gestion de l'eau.



RECONNAÎTRE LES SERVICES RENDUS PAR LES ZONES HUMIDES

Les questions de gestion de l'eau (potable et assainissement) sont gérées respectivement par Syndicat Mixte de gestion des nappes de la Crau (SYMCAU) et la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette dont la ville est membre.

Les zones humides sont indispensables pour certaines productions de la ville (Foin de Crau, taureaux de Camargue, sel, instruments de musique, sagnes ...).

Les paysages et la diversité biologique des zones humides sont également des moteurs d'une activité touristique foisonnante.



Le label Ville des zones humides accréditées par la convention de Ramsar

Il vise à valoriser les villes proches de zones humides d'importance internationale ou qui en dépendent, et qui intègrent la prise en compte de ces milieux dans l'aménagement de leur territoire, mettant ainsi en oeuvre une relation positive avec ces écosystèmes inestimables, notamment par des mesures de préservation et une plus grande sensibilisation du public.